# LA RAGE, C'EST MORTEL!

RAGE DU RATON

# AVIS IMPORTANT

## 19 août au 12 septembre 2017

## Opération de vaccination des animaux sauvages contre la rage du raton laveur sur votre territoire

Le Gouvernement du Québec procédera à de l'épandage d'appâts vaccinaux

### en Montérégie, en Estrie et dans la région métropolitaine

#### Épandage aérien - Montérégie et Estrie

Du 19 au 24 août 2017, des avions voleront à basse altitude au-dessus d'un territoire d'environ 2 640 km$^2$, pour larguer quelque 289 000 appâts vaccinaux. Ce sont principalement les habitats forestiers qui sont visés par cette opération.

#### Épandage manuel - Montérégie et région métropolitaine

Du 25 août au 12 septembre 2017, des équipes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs parcourront un territoire de près de 3 700 km$^2$ touchant 73 municipalités de la Montérégie ainsi que 9 parcs de la région de Montréal, pour épandre près de 260 000 appâts vaccinaux dans les habitats naturels des ratons laveurs, des mouffettes et des renards. Ces lieux incluent notamment les zones boisées, les berges des cours d'eau, les pourtours des champs agricoles et les abords des poubelles.

**Liste des municipalités visées en 2017**

Les opérations de vaccination sont mises en place dans le but de **maintenir et de renforcer l'immunisation des ratons laveurs, des mouffettes et des renards** contre la rage du raton laveur.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

## Quoi savoir sur l'appât vaccinal utilisé

- Il a l'apparence d'un gros ravioli vert olive mesurant environ 4 cm sur 2 cm sur 1 cm;
- Il est très solide (conçu pour résister à l'impact d'un largage aérien);
- Il doit être perforé pour répandre le liquide vaccinal qu'il contient, ce que l'animal sauvage fait en le croquant;
- Il se fond dans l'environnement, en raison de sa couleur;
- Il dégage une odeur de vanille qui attire les animaux sauvages.

## Conseils à transmettre aux citoyens lors des opérations de vaccination

- Les appâts vaccinaux étant destinés aux animaux sauvages, évitez de les manipuler;
- Bien que les appâts vaccinaux soient très sécuritaires, si vous entrez en contact avec un appât vaccinal brisé,
  - lavez-vous les mains et la partie du corps qui est entrée en contact avec l'appât avec de l'eau et du savon
  - composez le numéro qui apparaît au dos de l'appât ou appelez **Info-Santé au 811**.

La rage est une **maladie mortelle**, tant pour l'humain que pour l'animal

# Rappels importants

- **En tout temps, en cas de morsure, de griffure ou d'autre type de contact avec la salive d'un animal, nettoyez la plaie, même si elle est en apparence mineure, avec de l'eau et du savon pendant 10 minutes et communiquez le plus rapidement possible avec Info-Santé au 811 afin d'obtenir un suivi médical adéquat.**
- **Les citoyens qui habitent les zones de surveillance et de contrôle peuvent contribuer de manière importante à la lutte contre la rage du raton laveur. Ils sont invités à signaler les ratons laveurs, les mouffettes et les renards morts ou qui semblent désorientés, blessés, anormalement agressifs ou paralysés en communiquant avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763 ou en allant sur le site rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.**
- N'approchez jamais d'un animal inconnu, sauvage ou domestique, même s'il a l'air inoffensif.
- Faites vacciner votre animal de compagnie contre la rage en consultant votre médecin vétérinaire.
- Prenez des mesures pour ne pas attirer des animaux importuns sur votre propriété (p. ex. : ranger ses poubelles extérieures hors de la portée des animaux).
- Évitez de déplacer des animaux importuns ou indésirables, car vous pourriez propager des maladies telles que la rage vers d'autres territoires.
- Consultez un médecin vétérinaire en cas de morsure ou de contact entre votre animal de compagnie et un animal sauvage susceptible de transmettre la rage.

## Pour commander vos documents d'information ou des affiches, cliquez ici

W03-10-1707

## Pour plus d'information sur la rage du raton laveur :

composez le **1 877 346-6763**

ou visitez le rageduratonlaveur.gouv.qc.ca

Québec